



# PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) 2022 – 2026



## Commune De Coupvray



Projet Éducatif Local de la commune de Coupvray 2022 – 2026

# Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA VILLE DE COUPVRAY.....	3
A.	Environnement géographique et social.....	3
B.	Développement de la commune et orientations politiques.....	3
II.	ENJEUX EDUCATIFS ET PERIMETRE DU PEL .....	4
A.	Enjeux du PEL et Intentions éducatives de la municipalité.....	4
B.	Périmètre d'action du PEL.....	5
III.	DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE DU PEL .....	5
A.	Les atouts de la commune .....	5
B.	Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEL .....	7
IV.	LES OBJECTIFS OPERATIONNEL ET EFFETS ATTENDUS.....	8
A.	Les Objectifs Opérationnels .....	8
B.	Effets attendus.....	8
V.	MODALITES D'ÉVALUATION DU PEL ET PERSPECTIVES .....	8
A.	Critères qualitatif et quantitatif retenus.....	8
B.	Perspectives .....	9



# I. PRESENTATION DE LA VILLE DE COUPVRAY

## A. Environnement géographique et social

Située en Seine et Marne, à 35 km à l'est de Paris, entre Lagny et Meaux, la commune de Coupvray est incluse dans le secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Elle accueille sur son territoire une partie de Disneyland Paris.

Elle est membre de Val d'Europe Agglomération avec les communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Magny-le-Hongre, Serris, Villeneuve le Comte, Villeneuve Saint-Denis, Esbly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin.

La population de la commune est de 2860 habitants\* (source INSEE 2018) pour une superficie de 890 hectares avec 12 km de voirie et plus de 10 km de sentes piétonnes.

Les enfants de moins de 14 ans sont au nombre de 535 environ, soit 18,7 % de la population.

Dans le cadre des phases III et IV d'aménagement de Val d'Europe, la commune de Coupvray va connaître une croissance importante de sa démographie. Sa population en 2018 était de 2860 habitants. Il est attendu 9.000 habitants à l'horizon 2031.

Dotée d'un patrimoine exceptionnel (maison natale de Louis Braille, parc et ruines du château de Coupvray, Ferme du couvent, Église St Pierre), elle a su garder son âme de village briard en se protégeant d'une urbanisation désordonnée.

Ses habitants, les Cupressiens, bénéficient d'une vie associative, culturelle et sportive particulièrement développée grâce à des associations dynamiques et des équipements de qualité adaptés.

## B. Développement de la commune et orientations politiques

Dans ce contexte de développement urbain, la municipalité a pour projet de :

### 1. Maîtriser et structurer le développement urbain,

- Assurer une continuité urbaine entre le nord et le sud de la RD 934,
- Poursuivre de façon maîtrisée le développement urbain au nord de la RD 934 en tenant compte sur ce territoire du contexte spécifique environnemental, paysager et patrimonial,
- Promouvoir le développement urbain au sud de la RD 934,
- Assurer la croissance de la population à un rythme régulier (objectif de population de 9.000 habitants à l'horizon 2031) et diversifier le parc de logements pour permettre le parcours résidentiel (jeunes, personnes âgées...),
- Conforter le niveau d'équipements collectifs en fonction de la croissance de la population,
- Poursuivre le développement de l'activité économique,



- Faire de Coupvray un pôle touristique patrimonial et culturel majeur.
  2. Construire un cadre de vie et un environnement de qualité.
- Développer et diversifier les réseaux et les infrastructures de déplacement dans l'optique d'améliorer le fonctionnement urbain et de mieux maîtriser le trafic automobile,
- Conforter la préservation du cadre de vie et de l'environnement et valoriser les espaces naturels.
- Préserver l'identité patrimoniale du bourg de Coupvray,
- Mettre en place la trame verte et renforcer la trame bleue sur la commune,
- Préserver et valoriser les éléments naturels et paysagers de qualité,
- Améliorer le cadre de vie des espaces urbains existants et l'inscrire comme composante de développement.

## II. ENJEUX EDUCATIFS ET PERIMETRE DU PEL

Depuis de nombreuses années, la Ville de Coupvray s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative importante.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs, pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

### A. Enjeux du PEL et Intentions éducatives de la municipalité

La mise en place du projet éducatif local sur la commune répond à des enjeux éducatifs de territoire. Au travers de sa mise en place la municipalité souhaite :

- ➔ **Consolider la cohérence éducative du territoire** : Fédérer les acteurs éducatifs pour mobiliser les ressources et apporter de la cohérence dans leur mise en place.
- ➔ **Contribuer au développement de la réussite éducative** : Promouvoir l'ensemble des dispositifs éducatifs formels et informels, afin de soutenir leurs développements.
- ➔ **Renforcer la lutte contre les inégalités** : Favoriser l'accessibilité et l'égalité d'accès des dispositifs éducatifs.



## B. Périmètre d'action du PEL

Le présent projet éducatif local s'inscrit dans une réflexion sur quatre années. La municipalité souhaite apporter un regard global sur l'éducation afin d'articuler les actions à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Cela intègre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

Pour permettre la meilleure coordination possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Le projet éducatif local concerne l'ensemble du territoire de la commune de Coupvray en liaison avec les communes avoisinantes.

## III. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE DU PEL

### A. Les atouts de la commune

#### 1. Le patrimoine communal

Coupvray bénéficie du label « Village de caractère ». Ce label est délivré par le comité départemental du tourisme aux communes disposant d'un patrimoine architectural et paysager remarquable, dans le but d'un développement du tourisme.

#### 2. Des infrastructures sportives et culturelles

La commune de Coupvray dispose de nombreux équipements culturels et sportifs de grande qualité. Dans le cadre de son développement urbain, il est prévu de construire des infrastructures supplémentaires afin de maintenir cette qualité de service à proximité.

On retrouve à ce jour, un espace culturel avec différentes salles d'expositions et de spectacle. Une programmation artistique est proposée tout au long de l'année par la municipalité.

Plusieurs sites sportifs sont accessibles librement, type city stade et Skate-park, ainsi qu'un gymnase placé à proximité immédiate du groupe scolaire Francis et Odette Teisseyre. Un second est en cours de construction à proximité du second groupe scolaire Jean-Louis Etienne. Ces infrastructures permettent d'accueillir du public lors des rencontres sportives.

#### 3. L'implication des acteurs éducatifs

##### ❖ Les familles

Coupvray est un village résidentiel, les parents sont très présents dans la vie scolaire et extrascolaire de leurs enfants. Ils répondent massivement lorsqu'ils sont sollicités pour des projets ou évènements.



Ils sont en demande d'informations sur l'actualité enfance jeunesse et sont force de proposition pour améliorer la qualité des dispositifs existants.

#### ❖ Le réseau associatif

Coupray dispose d'un réseau associatif dense et actif avec un service dédié en mairie pour les accompagner au mieux. Ce tissu associatif est un élément essentiel de la dynamique de la commune. On comptabilise 18 associations qui interviennent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. On retrouve notamment deux associations de parents d'élèves qui fonctionnent de manière complémentaire, ainsi qu'une association d'assistantes maternelles.

#### ❖ Les partenaires locaux et institutionnels

L'intercommunalité est un acteur éducatif majeur sur le territoire. Val d'Europe Agglomération (VEA) organise et met en place plusieurs actions éducatives au sein de la commune.

- Au niveau scolaire, elle met à disposition dans chaque école, des intervenants en anglais et en sport. De plus, elle propose des séances de natation scolaire au CE1 – CE2 et CM2 sur le centre aquatique intercommunale.
- Parallèlement, au travers de son pôle vie locale, elle dispose d'un centre social intercommunal - La maison Val Européenne, d'un Réseau Petite Enfance (RPE) dédié à la commune, une école de musique intercommunale, une médiathèque mobile et des ateliers de lecture sur la commune (mercredis lecture et les bébés lecture).

Au-delà de leurs missions d'instruction, les écoles interviennent activement dans la vie de la commune. La présence et la participation des classes lors des évènements de la ville, au travers de projets portés par les enseignants est un indicateur fort de la qualité éducative de la commune.

#### ❖ Une politique éducative municipale volontaire

La municipalité, consciente de la qualité apportée par l'implication des partenaires associatifs et institutionnels, maintient sa volonté d'assurer la mise en place d'actions éducatives complémentaires et qualitatives afin de contribuer à cette dynamique.

Un service municipal est dédié à l'éducation. Il est un interlocuteur privilégié auprès des familles, des partenaires et des acteurs de l'éducation. Il assure une coordination avec les autres services municipaux. Ce service a aussi la charge de l'organisation et de la mise en place de l'ensemble des actions municipales dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, du scolaire, de la restauration scolaire et de la jeunesse.

#### ❖ Des actions éducatives municipales adaptées

La municipalité propose de nombreux dispositifs adaptés à chaque tranche d'âge sur les différents temps de vie des enfants et des jeunes

#### ➔ Au niveau de la petite enfance

- La réservation de 10 berceaux dans une crèche d'entreprise
- Un projet d'ouverture de 60 berceaux répartis en 4 crèches dans les nouveaux quartiers.



→ Au niveau de l'enfance

- Un accueil de loisirs sans hébergement proposant des activités de qualité
- Une école multisports ouverte aux enfants de 4 à 12 ans.
- Un conseil municipal des enfants créé depuis 2009
- Des passerelles entre l'ALSH et les associations conventionnées pour faciliter l'accès aux loisirs.

→ Au niveau des écoles

- Des classes de découverte chaque année pour tous les élèves en élémentaire
- Un lot pédagogique offert à chaque CM2 pour leur passage en 6<sup>ème</sup>
- Des cours de natation scolaire sur la piscine de Coupvray, pour les classes non prises en charge par l'action de VEA (CP – CM1)
- La mise à disposition d'un agent dans le car, pour l'accompagnement des maternelles, sur la ligne desservant les écoles le matin et le soir.
- Organisation d'une étude surveillée sur l'école élémentaire

→ Au niveau de la jeunesse

- Un accueil de loisirs ouvert pour les 11-17 ans qui propose des activités de loisirs de qualité.
- Des animations au sein du collège Louis Braille, sur le temps du midi, par l'équipe de l'espace jeunesse.
- Des actions ponctuelles pour permettre aux cupressiens entre 18-25ans de se retrouver.

→ Au niveau de la communication

- Edition de guide enfance jeunesse et vie associative afin d'accompagner les familles cupressiennes et promouvoir le réseau associatif.
- Mise en place d'un portail famille pour les réservations et la facturation d'activités
- Service de diffusion par SMS pour les informations urgentes

## B. Les contraintes et leurs modalités de prise en compte dans le PEL

Dans le cadre des phases III et IV d'aménagement de Val d'Europe, la commune de Coupvray va connaître une croissance importante de sa démographie. Sa population en 2018 était de 2860 habitants. Il est attendu 9.000 habitants à l'horizon 2031. Un calendrier de livraison a été déterminé pour garantir le contrôle progressif des livraisons, à raison de 250 logements par an.

D'une superficie de plus de 8km<sup>2</sup>, le territoire de la commune s'étend sur une distance de plus de 5 km du nord au sud avec un dénivelé de 80m. Cette configuration en longueur requiert une attention particulière dans l'aménagement pour garantir une proximité équitable des services et structures aux habitants.

La municipalité de Coupvray est particulièrement attentive à ce développement. En concertation avec les partenaires elle veille à la cohérence de l'aménagement du territoire afin de garantir une équité de proximité



des services et équipements aux administrés. Parallèlement, elle s'assure que les rythmes de livraison respectent les engagements prévus pour accueillir les nouveaux habitants avec la même qualité.

Compte tenu de la complexité technique du développement urbain, les aléas de réalisation doivent être anticipés. À ce titre, une attention particulière doit être portée dans les nouveaux quartiers pour impulser une dynamique propice à créer du lien et de l'échange avec les services mais aussi entre administrés.

## IV. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EFFETS ATTENDUS

### A. Les Objectifs Opérationnels

1. Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté en valorisant leurs participations, leurs initiatives et leurs engagements.
2. Favoriser l'ouverture culturelle et la découverte chez les enfants et les jeunes au travers des partenariats éducatifs et des actions transversales.
3. Développer les actions existantes afin de les rendre accessibles auprès des nouveaux habitants.
4. Impliquer les familles, les écoles, dans les actions municipales enfance jeunesse afin de développer leurs investissements dans la vie de la commune

### B. Effets attendus

1. Développement de la visibilité des actions enfance jeunesse dans la commune
2. Augmentation de la participation des enfants et des jeunes aux actions éducatives municipales et associatives
3. Intégration des nouveaux habitants de la commune aux activités éducatives, sportives et culturelles
4. Mise en place de temps d'échange formalisés entre les écoles, les familles, les associations et les services municipaux.

## V. MODALITES D'EVALUATION DU PEL ET PERSPECTIVES

Malgré la difficulté d'évaluer des critères basés sur le bien être ou le vivre ensemble, la municipalité souhaite sélectionner des indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurables. Cette stratégie permet d'apprécier de manière plus réaliste les impacts sur le terrain. Sur cette base, un bilan sera réalisé annuellement avec une analyse des donnés.

Parallèlement, la municipalité souhaite déterminer des objectifs concrets pour formaliser ses engagements au regard des perspectives d'évolution démographique.

### A. Critères qualitatif et quantitatif retenus

1. Sur le plan quantitatif :





- Taux de fréquentation
- Régularité
- Nombre de projets enfance jeunesse réalisés

## 2. Sur le plan qualitatif

- Nature des projets réalisés (collaboratif, implication du public dans l'organisation...)
- Analyse de la fréquentation (nombre nouveaux arrivants, parité...)
- Analyse des actions (nouvelles actions, nouveaux acteurs, nombre de nouvelles actions...)

## B. Perspectives

- Finalisation du PEDT pour l'été 2023
- Ouverture du second ALSH les mercredis et vacances à compter de septembre 2023
- Ouverture de 60 berceaux dans le cadre des crèches
- Développement des actions jeunesse

